

## LE 3 FÉVRIER 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité du Canton de Gore tenue à la Salle communautaire Trinity située au 2, chemin Cambria, à Gore, le **lundi 3 février 2020, à 20 h.**

### SONT PRÉSENTS

Les conseillers et conseillères : Donald Manconi, Clark Shaw, Alain Giroux, Shirley Roy, Anik Korosec et Anselmo Marandola formant un quorum sous la présidence du maire, Scott Pearce.

La directrice générale, Julie Boyer ainsi que la secrétaire-trésorière Sarah Channell sont aussi présentes.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

---

Le maire déclare la présente séance ouverte à 20 h.

#### 2020-02-016 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

---

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance ;

**CONSIDÉRANT QUE** le point suivant est retiré de l'ordre du jour :

- Octroi de contrat de service pour le système d'alerte et de notification à la population – Telmatik

IL EST **PROPOSÉ PAR** : le conseiller Donald Manconi

**APPUYÉ PAR** : la conseillère Anik Korosec

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que modifié.

**ADOPTÉE**

#### 2020-02-017 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JANVIER 2020

---

**CONSIDÉRANT QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 janvier 2020 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST **PROPOSÉ PAR** : le conseiller Clark Shaw

**APPUYÉ PAR** : le conseiller Anselmo Marandola

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 janvier 2020 soit approuvé tel que soumis.

**ADOPTÉE**

## SUJETS QUI DÉCOULENT DES PROCÈS-VERBAUX

---

Aucun

### PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

---

Une première période de questions fut tenue durant laquelle les sujets suivants ont été discutés :

- Le règlement 143-2
- Le dossier de carrière sur le lot 3A

### AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 143-2 POUR IMPOSER UNE TAXE SPÉCIALE EN MATIÈRE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

---

Avis de motion est donné par la conseillère Anik Korosec qu'il sera adopté, à une séance subséquente le **RÈGLEMENT NUMÉRO 143-2 POUR IMPOSER UNE TAXE SPÉCIALE EN MATIÈRE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT** ;

La conseillère Anik Korosec dépose le projet de **RÈGLEMENT NUMÉRO 143-2 POUR IMPOSER UNE TAXE SPÉCIALE EN MATIÈRE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT** séance tenante ;

Des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public ;

Monsieur le maire Scott Pearce fait la présentation du projet de Règlement conformément au Code Municipal du Québec (C-27.1).

### AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 220-1 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

---

Avis de motion est donné par la conseillère Shirley Roy qu'il sera adopté, à une séance subséquente le **RÈGLEMENT NUMÉRO 220-1 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX** ;

La conseillère Shirley Roy dépose le projet de **RÈGLEMENT NUMÉRO 220-1 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX** séance tenante ;

Monsieur le maire Scott Pearce fait la présentation du projet de Règlement qui contient notamment les mentions suivantes :

- La rémunération de base annuelle du maire est de 21 757.80 \$ ;
- La rémunération de base annuelle de chaque conseiller est de 5 514.12 \$ ;
- La rémunération de base, telle qu'établie par le présent règlement sera indexée à la hausse, en date du 1<sup>er</sup> janvier, pour chaque exercice financier à compter de celui qui commence après son entrée en vigueur ;
- La modification sera rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- Les membres d'un comité formé par résolution se verront verser une rémunération de 50.00 \$ lorsque le membre assiste à une rencontre ;
- Le maire suppléant se verra verser une somme égale à celle du maire lorsqu'il remplace le maire pendant plus de 30 jours consécutifs ;

- L' élu recevra une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié de la rémunération à laquelle il a droit, le tout selon la loi sur le traitement des élus ;
- Le maire aura droit à une allocation de départ après avoir accumulé au moins deux années de service créditées au régime de retraite constitué en vertu de la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux ( Chapitre R-9.3).

Des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public ;

### **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 228 RELATIF À L'UTILISATION DE PESTICIDES ET D'ENGRAIS**

---

Avis de motion est donné par la conseillère Anik Korosec qu'il sera adopté, à une séance subséquente le **RÈGLEMENT 228 RELATIF À L'UTILISATION DE PESTICIDES ET D'ENGRAIS** ;

La conseillère Anik Korosec dépose le projet de **RÈGLEMENT NUMÉRO 228 RELATIF À L'UTILISATION DE PESTICIDES ET D'ENGRAIS** séance tenante ;

Des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public ;

Monsieur le maire Scott Pearce fait la présentation du projet de Règlement conformément au Code Municipal du Québec (C-27.1).

### **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 235 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

Avis de motion est donné par le conseiller Alain Giroux qu'il sera adopté, à une séance subséquente le **RÈGLEMENT NUMÉRO 235 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL** ;

Le conseiller Alain Giroux dépose le projet de **RÈGLEMENT NUMÉRO 235 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL** séance tenante ;

Des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public ;

Monsieur le maire Scott Pearce fait la présentation du projet de Règlement conformément au Code Municipal du Québec (C-27.1).

### **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 236 ÉTABLISSANT UN TARIF APPLICABLE AUX CAS OÙ DES DÉPENSES SONT OCCASIONNÉES POUR LE COMPTE DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE GORE**

---

Avis de motion est donné par la conseillère Anik Korosec qu'il sera adopté, à une séance subséquente le **RÈGLEMENT NUMÉRO 236 ÉTABLISSANT UN TARIF APPLICABLE AUX CAS OÙ DES DÉPENSES SONT OCCASIONNÉES POUR LE COMPTE DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE GORE**;

La conseillère Anik Korosec dépose le projet de **RÈGLEMENT NUMÉRO 236 ÉTABLISSANT UN TARIF APPLICABLE AUX CAS OÙ DES DÉPENSES SONT OCCASIONNÉES POUR LE COMPTE DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE GORE** séance tenante ;

Des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public ;

Monsieur le maire Scott Pearce fait la présentation du projet de Règlement conformément au Code Municipal du Québec (C-27.1).

2020-02-018

**CONTRIBUTION RELATIVE AUX PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS : ENTREPRISE G.S.L.L. INC. DEMANDE 2019-1036**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur, monsieur Nicolas Plouffe-Deschamps, pour et au nom de l'entreprise G.S.L.L. Inc., a déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la création de deux lots constructibles. Cette opération cadastrale est montrée au plan préparé par Madore, Tousignant et Bélanger, Arpenteurs-Géomètres, sous le dossier numéro 10567, minute 19248, en date du 13 décembre 2019 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande crée le lot constructible numéro 6 354 591, ayant une superficie de 40 575.50 m<sup>2</sup> et le lot constructible 6 354 632, ayant une superficie de 48 568.30 m<sup>2</sup> sur lesquels la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels est calculée à 10 % étant donné qu'ils constituent plus de 10 demandes de lotissement par le même promoteur.

**CONSIDÉRANT QUE** selon les termes du Règlement de lotissement 216 de la municipalité du Canton de Gore, le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels en vertu de ce règlement ;

**CONSIDÉRANT QUE** selon le règlement précité, la contribution exigée pour la présente opération cadastrale est établie à une superficie de 8 914.38 mètres carrés ou une contribution de 1 789.30 \$.

IL EST **PROPOSÉ PAR** : la conseillère Anik Korosec

**APPUYÉ PAR** : le conseiller Donald Manconi

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ACCEPTER** une contribution en argent, pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels au montant de 1 789.30 \$ dans le cadre de la demande de permis de lotissement 2019-1036 déposée par monsieur Nicolas Plouffe-Deschamps, pour et au nom de l'entreprise G.S.L.L. Inc. concernant la création des lots constructibles numéro 6 354 591 et 6 354 632 du cadastre du Québec.

**ADOPTÉE**

2020-02-019

**OCTROI DE CONTRAT POUR LA COLLECTE ET GESTION DES RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION ET DE DÉMOLITION RÉCUPÉRÉS À L'ÉCOCENTRE MUNICIPAL**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a procédé avec l'appel d'offres publiques 2019-10 concernant un service de collecte et de gestion des résidus de construction, de rénovation et de démolition récupérés à l'écocentre ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'appel d'offres a été publié le 28 novembre 2019 par la directrice générale ;

**CONSIDÉRANT** les résultats de l'ouverture des soumissions ci-dessous :

Nom de l'entreprise	Prix global (taxes incluses)
Service de recyclage Sterling Inc. (non conforme)	446 268.85 \$
Centre de tri d'Argenteuil	457 426.74 \$

**CONSIDÉRANT QUE** le plus bas soumissionnaire conforme est le Centre de Tri d'Argenteuil.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : la conseillère Shirley Roy

**APPUYÉ PAR** : le conseiller Anselmo Marandola

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'OCTROYER** le contrat pour collecte et de gestion des résidus de construction, de rénovation et de démolition récupérés à l'écocentre au « Centre de Tri d'Argenteuil » pour la période du 30 janvier 2020 à 29 janvier 2021 avec la possibilité d'être renouvelé annuellement pour un maximum de 4 ans, et ce, pour la somme totale de 457 426.74 \$ taxes incluses telle que spécifiée dans la soumission déposée par le Centre de Tri d'Argenteuil ;

**D'AUTORISER** la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité du Canton de Gore le présent contrat ;

**D'IMPUTER** cette dépense au poste budgétaire « 02 453 00 446 : Écocentre – Service technique».

**ADOPTÉE**

2020-02-020

**OCTROI DE CONTRAT POUR LE MARQUAGE DE CHAUSSÉE POUR L'ANNÉE 2020 AVEC OPTION DE RENOUVELLEMENT POUR 2021, 2022 ET 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a procédé avec l'appel d'offres sur invitation 2020-01 pour le marquage de chaussée de certains chemins municipaux asphaltés pour l'année 2020 avec option de renouvellement pour 2021, 2022 et 2023.

**CONSIDÉRANT** les résultats de l'ouverture des soumissions ci-dessous :

Nom de l'entreprise	Prix global (taxes incluses)
Lignes-Fit inc	71 457.47 \$
Lignes Maska	207 928.23 \$

**CONSIDÉRANT QUE** le plus bas soumissionnaire conforme est Lignes-Fit inc.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : la conseillère Shirley Roy

**APPUYÉ PAR** : le conseiller Anselmo Marandola

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'OCTROYER** le contrat pour des travaux pour le marquage de chaussée de certains chemins municipaux asphaltés à « Lignes-Fit inc » pour l'année 2020 avec option de renouvellement pour 2021, 2022 et 2023, et ce, pour la somme totale de 71 457.47 \$ taxes incluses ;

**D'AUTORISER** le directeur général adjoint à signer pour et au nom de la Municipalité du Canton de Gore le présent contrat ;

**D'IMPUTER** cette dépense au poste budgétaire « 02 355 00 529 : CIRC – Peinture de lignes ».

**ADOPTÉE**

2020-02-021

**OCTROI DU CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2020**

**CONSIDÉRANT QU'**une offre de service a été reçue pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux de l'entreprise ST-JACQUES GAETAN pour l'année 2020 comme suit :

BÂTIMENTS	COÛTS
Bureau municipal, Caserne, Garage et Centre communautaire Trinity	15 000 \$
Chalet du parc (1 fois par mois)	1 000 \$
<b>Total</b>	<b>16 000.00 \$</b>

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité est satisfaite de la qualité des services offerts par cette entreprise au cours des dernières années.

IL EST **PROPOSÉ PAR** : le conseiller Alain Giroux

**APPUYÉ PAR** : le conseiller Donald Manconi

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'OCTROYER** le contrat d'entretien ménager des bâtiments municipaux à l'entreprise ST-JACQUES GAETAN pour un (1) an au montant total de 16 000.00 \$ les taxes applicables en sus, le tout selon les termes et conditions du contrat de service.

**D'IMPUTER** cette dépense aux postes budgétaires suivants :

« 02 130 00 522 : Administration – Entretien bâtiments »

« 02 220 00 522 : Incendie – Entretien caserne 1 »

« 02 320 00 522 : Voirie – Entretien garage »

« 02 701 20 522 : Loisirs – Entretien réparation de bâtiment »

« 02 701 30 522 : Patinoire – Bâtisses et terrain »

**ADOPTÉE**

**OCTROI DE CONTRAT DE SERVICE POUR LE SYSTÈME D'ALERTE ET DE NOTIFICATION À LA POPULATION – TELMATIK**

Sujet reporté

2020-02-022

**PERMISSION DE VOIRIE**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit obtenir une permission de voirie du ministère des Transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître-d'œuvre ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises par le ministère des Transports ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original.

IL EST **PROPOSÉ PAR** : le conseiller Donald Manconi

**APPUYÉ PAR** : la conseillère Shirley Roy

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**QUE** la Municipalité du Canton de Gore fasse une demande au ministère des Transports pour qu'il accorde une permission de voirie au cours de l'année 2020 ;

**D'AUTORISER** la directrice générale, madame Julie Boyer, à signer les permissions de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excédant pas 10 000 \$; puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie ;

**DE SPÉCIFIER** que la Municipalité s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, la permission requise.

**ADOPTÉE**

2020-02-023

**VENTE DU LOT 5 081 052 EN FAVEUR DE MONSIEUR YVES CHARBONNEAU**

---

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Yves Charbonneau a exprimé une volonté d'acheter le lot 5 081 052 appartenant à la municipalité ;

**CONDISÉRANT QU'**une offre de 400 \$, en sus du dépôt de 40 \$ déjà déposé par monsieur Charbonneau, a été présentée à la Municipalité.

IL EST **PROPOSÉ PAR** : le conseiller Donald Manconi

**APPUYÉ PAR** : le conseiller Clark Shaw

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**QUE** la municipalité autorise la vente du lot 5 081 052, ayant le matricule 4771-34-2143, à monsieur Yves Charbonneau pour la somme de 400 \$ ;

**QUE** la vente sera sans aucune garantie légale, aux risques et périls de l'acheteur ;

**QUE** les honoraires du notaire pour l'acte de vente, sa publication au Registre foncier et ses copies seront aux frais de l'acheteur ;

**QUE** le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer tous les documents pertinents à cette transaction.

**ADOPTÉE**

2020-02-024

**APPROBATION DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DU SERVICE INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE GORE POUR L'ANNÉE 2019**

---

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, toute autorité locale ou régionale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre un rapport d'activité pour l'exercice précédent ;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur du service incendie a déposé auprès du conseil municipal le 3 février 2020 une copie dudit rapport annuel d'activités du service incendie pour 2019.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Donald Manconi

**APPUYÉ PAR :** la conseillère Shirley Roy

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'APPROUVER** le rapport d'activité du service incendie du Canton de Gore pour l'année 2019 et qu'une copie de ce rapport est transmise au ministère de la Sécurité publique et à la MRC d'Argenteuil.

**ADOPTÉE**

2020-02-025

**EMBAUCHE DE MADAME ÉLIANE CORDEAU ET MONSIEUR JEAN-CÉDRIC LEUZINGER EN TANT QUE POMPIERS EN PROBATION**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur du SSI de la Municipalité du Canton de Gore a reçu une demande d'application de madame Éliane Cordeau et de Monsieur Jean-Cédric Leuzinger au mois de décembre 2019 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur a évalué les candidats et recommande au conseil l'embauche de madame Éliane Cordreau et de monsieur Jean-Cédric Leuzinger à titre de pompiers en probation.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Donald Manconi

**APPUYÉ PAR :** le conseiller Alain Giroux

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'EMBAUCHER** madame Éliane Cordreau et monsieur Jean-Cédric Leuzinger à titre de pompiers en probation pour le Service de sécurité incendie du Canton de Gore et ce, pour une période de probation de deux cent cinquante (250) heures travaillées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à titre de pompier pour la Municipalité, et ne peut excéder une période d'un (1) an.

**ADOPTÉE**



2020-02-026

## AIDE FINANCIÈRE POUR LE SABLAGE DE LA RUE HENDERSON

---

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a octroyé une aide financière pour le déneigement de la rue Henderson par sa résolution numéro 2019-10-253 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais de sablage n'ont pas été inclus dans le montant accordé ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil juge que le sablage des rues en hiver est essentiel afin d'assurer la sécurité des usagers.

IL EST **PROPOSÉ PAR** : la conseillère Anik Korosec

**APPUYÉ PAR** : le conseiller Anselmo Marandola

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'OCTROYER** une aide financière additionnelle au montant de 2 299.50 \$ pour le sablage de la rue Henderson.

**ADOPTÉE**

2020-02-027

## AIDE FINANCIÈRE : ENSEMENCEMENT DU LAC ECHO ET DU LAC KENNY

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Société des Propriétaires du Domaine Lakefield a soumis à la Municipalité du Canton de Gore une demande d'aide financière pour l'ensemencement des lacs Echo et Kenny fait en 2019 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du Canton de Gore a prévu à son budget annuel une aide financière pour les associations de lac.

IL EST **PROPOSÉ PAR** : le conseiller Donald Manconi

**APPUYÉ PAR** : le conseiller Anselmo Marandola

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**QUE** la Municipalité du Canton de Gore verse une somme de 1 000 \$ à la Société des Propriétaires du Domaine Lakefield pour l'ensemencement des lacs Echo et Kenny.

**ADOPTÉE**

## DÉPÔT DU RAPPORT DES INSPECTEURS MUNICIPAUX POUR LE MOIS DE JANVIER 2020

---

Durant le mois, nous avons délivré 01 permis comme suit :

00 permis de renouvellement de nouvelle construction ;

00 permis d'installation septique ;

00 permis de lotissement ;

01 certificat d'autorisation (pour l'abattage d'arbre résidentiel).

## DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE POUR LE MOIS DE JANVIER 2020

---

La secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport préparé par le directeur du Service de sécurité incendie concernant les activités du service du mois de janvier 2020.

2020-02-028

## APPROBATION DES COMPTES FOURNISSEURS

---

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance du rapport daté du 3 février 2020 concernant les factures et les salaires payés au mois de janvier 2020 et les factures à payer du mois de février 2020.

IL EST **PROPOSÉ PAR** : le conseiller Alain Giroux

**APPUYÉ PAR** : la conseillère Anik Korosec

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'APPROUVER** les comptes et les salaires payés pour le mois de janvier 2020 et les comptes à payer totalisant 398 819.49 \$ et d'en autoriser le paiement ;

**QUE** le rapport daté du 3 février 2020 est annexé au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

## DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

---

Une deuxième période de questions fut tenue durant laquelle les sujets suivants ont été discutés :

- Pancarte avec le logo de la municipalité près de la sablière (interdiction VTT dans la sablière)
- Suivi des modifications au schéma d'aménagement de la MRC
- L'importance des espaces verts et le développement des sentiers récréotouristiques à Gore

2020-02-029

## LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

---

IL EST **PROPOSÉ PAR** : le conseiller Donald Manconi

**APPUYÉ PAR** : le conseiller Clark Shaw

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE CLORE** et lever la présente séance à 20 h 48.